



SOMMAIRE

Page

Point 28 de l'ordre du jour :
Création d'une réserve mondiale de produits alimentaires :
rapport du Conseil économique et social (*suite*) 169

Président: M. Mohammad MIR KHAN (Pakistan).

POINT 28 DE L'ORDRE DU JOUR

Création d'une réserve mondiale de produits alimentaires: rapport du Conseil économique et social (A/3154, A/3192, A/C.2/L.297, A/C.2/L.299) [*suite*]

1. M. TCHERNYCHEV (Union des Républiques socialistes soviétiques) estime que la question de la création d'une réserve mondiale de produits alimentaires est importante dans l'étude des problèmes généraux que posent le développement économique et l'élévation du niveau de vie des pays sous-développés.

2. On ne saurait rester indifférent lorsque l'on sait qu'en Asie du Sud-Est et en Afrique il y a des peuples qui souffrent de la faim. Cependant, le niveau actuel de la productivité permet de nourrir l'ensemble de la population du globe. L'Union soviétique a toujours attaché une grande importance au problème des approvisionnements en denrées alimentaires. M. Tchernychev pense que l'on parviendrait à les accroître en augmentant la production des petites et moyennes exploitations agricoles qui sont les principaux producteurs de denrées alimentaires dans les pays sous-développés.

3. Selon les experts de l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO), si l'on veut élever les niveaux de la production et de la consommation alimentaires et lutter contre la malnutrition dans les pays sous-développés, il faut développer dans ces pays la production industrielle et adopter une politique économique permettant d'élever le revenu réel de larges couches de la population. C'est là une opinion à laquelle on ne peut que souscrire. Les expériences faites en Union soviétique et dans d'autres pays confirment que le problème trouve ainsi une solution rapide et définitive.

4. Il est évident que la question à l'étude, l'une des plus importantes de celles qui se posent sur le plan international, est étroitement liée au problème de la disparité qui existe, au détriment des pays sous-développés, entre les prix des articles manufacturés et ceux des produits agricoles sur le marché mondial; elle se rattache aussi au problème de l'écoulement des excédents agricoles et à celui de la constitution des stocks régulateurs indispensables pour remédier à des situations imprévisibles; elle fait partie intégrante du problème général du développement des échanges internationaux sur la base d'avantages mutuels.

5. Dans sa déclaration à la 415^{ème} séance, le représentant du Costa-Rica a démontré que l'instabilité des prix des matières premières et des produits alimentaires est au cœur du problème. La délégation de l'Union soviétique est d'avis que cet aspect du problème pourrait être utilement examiné par la conférence économique mondiale dont elle a proposé la convocation.

6. En ce qui concerne les mesures envisagées dans la résolution 621 (XXII) du Conseil économique et social en vue de réaliser les fins énoncées dans la résolution 827 (IX) de l'Assemblée générale, le représentant de l'Union soviétique déclare qu'il en saisit toute l'importance et la complexité et qu'il souscrit entièrement aux conclusions du Conseil.

7. M. RAJAPATHIRANA (Ceylan) rappelle que dans son intervention à la 415^{ème} séance, sa délégation avait exprimé la crainte que la constitution d'une réserve mondiale de produits alimentaires ne suffise pas à pallier les maux d'un monde où la moitié de la population est gravement sous-alimentée. Tout en se déclarant prêt à souscrire à une telle initiative, elle avait souligné que la seule solution durable résidait dans le développement économique et l'élévation du niveau des salaires réels.

8. M. Rajapathirana reconnaît que le développement économique, s'il n'est pas judicieusement conçu, peut entraîner un déficit des ressources alimentaires dans les pays sous-développés; en ce cas, l'utilité d'une réserve mondiale est incontestable. Mais les erreurs de planification ne sont pas inévitables. A cet égard, M. Rajapathirana se déclare très impressionné par l'exemple de la République populaire de Chine qui, abstraction faite de toute considération politique, a obtenu sur le plan économique des résultats remarquables qui lui ont permis, notamment, d'échanger récemment du riz contre du caoutchouc de Ceylan: de tels échanges, qui servent les intérêts des deux pays, ne se faisaient pas auparavant.

9. Il n'en reste pas moins, M. Rajapathirana tient à le réaffirmer, que des pays comme le sien ne peuvent réaliser un développement économique rapide et équilibré que s'ils ont les moyens de se donner une solide infrastructure sociale. Le financement du développement économique doit donc rester au premier plan des préoccupations de l'Organisation des Nations Unies.

10. Passant à l'examen du projet de résolution des Etats-Unis d'Amérique (A/C.2/L.297), M. Rajapathirana constate qu'il proclame tout d'abord la nécessité d'atteindre les objectifs énoncés dans la résolution 827 (IX) de l'Assemblée générale. Les deux premiers de ces objectifs — élever les niveaux de production et les normes de consommation de produits alimentaires dans les pays sous-développés et remédier à la famine et autres situations de crise — appellent une action vigoureuse, car de nombreux obstacles restent à surmonter, dont le plus important, dans le cas du deuxième objectif, est le financement des achats de vivres et le transport des denrées.

11. En ce qui concerne le troisième objectif — éviter que les prix agricoles ne subissent des fluctuations à court terme — M. Rajapathirana fait observer que l'Organisation des Nations Unies examine le problème depuis des années, mais n'a pas encore réussi à trouver une solution rationnelle. Il estime cependant que le Conseil économique et social est mieux qualifié que la Deuxième Commission pour s'en occuper et que la Commission ferait donc bien de souscrire aux conclusions auxquelles le Conseil est parvenu à la suite de travaux approfondis.

12. Pour lutter contre les fluctuations à long terme, l'Assemblée générale a préconisé d'utiliser les excédents agricoles qui se créent de temps à autre. A cet égard, l'amendement proposé par la délégation du Danemark (A/C.2/L.299) met à juste titre l'accent sur les principes de la FAO, et c'est pourquoi la délégation de Ceylan l'accueille avec satisfaction.

13. Il n'est plus besoin de faire l'éloge de la générosité avec laquelle les Etats-Unis d'Amérique emploient les importantes réserves de produits agricoles qu'ils ont pu constituer, et la gratitude des pays sous-développés leur est acquise. Cependant, il reste à savoir si, sur le marché mondial, des denrées alimentaires d'un prix élevé peuvent soutenir la concurrence d'excédents vendus à bon marché. De nombreux pays ne pourraient en effet écouler leur production normale au-dessous d'un certain prix qu'en consentant de lourds sacrifices. Il y a là une situation difficile.

14. Si tous les pays qui disposent d'excédents étaient prêts à venir en aide aux pays sous-développés, comme le font les Etats-Unis, s'ils souscrivaient à l'idée de la création d'une réserve mondiale de produits alimentaires que l'on utiliserait pour favoriser le développement économique, la délégation de Ceylan en serait très heureuse. C'est dans l'espoir que les excédents pourront servir à cette fin que sa délégation envisagera de voter pour le projet de résolution des Etats-Unis.

15. M. CARANICAS (Grèce) fait observer que les débats consacrés par la Deuxième Commission au projet de création d'une réserve mondiale de produits alimentaires à la neuvième session de l'Assemblée générale et l'étude continue que la FAO et l'Organisation des Nations Unies font depuis 10 ans des questions relatives à la malnutrition et à la production alimentaire sans obtenir de résultat tangible montrent bien à quel point il est difficile de résoudre de façon satisfaisante les problèmes que pose la situation alimentaire mondiale. Il remercie le représentant du Costa-Rica d'avoir présenté à cet égard des suggestions très intéressantes.

16. Pour M. Caranicas, la véritable question est celle de la coexistence de la richesse et de la pauvreté, de l'abondance et de la disette. Cette situation anormale ne s'est pas améliorée depuis la fin de la deuxième guerre mondiale, et l'écart entre le niveau de vie des pays industrialisés et celui des pays sous-développés ne s'est pas réduit. L'écart entre les niveaux de consommation de produits alimentaires dans les deux groupes de pays reste très grand. En fait, la production végétale et animale dans le monde suit à peine le rythme de l'accroissement démographique. D'après une publication récente du Département de l'agriculture des Etats-Unis, la production agricole mondiale a atteint cette année l'indice 120 par rapport à l'avant-guerre (années 1935 à 1939), mais compte tenu de l'accroissement de la population, c'est la troisième année consécutive où la production par habitant ne dépasse pas 97 pour 100 de ce qu'elle était avant la guerre. Tandis que 62 pour 100 des denrées alimentaires sont produites dans les pays

industriels, dont un certain nombre ont des excédents agricoles, la plupart des pays sous-développés n'ont pas les moyens financiers d'absorber les excédents produits ailleurs.

17. Les violentes fluctuations de prix que les produits agricoles ont subies au cours des 10 dernières années ont compliqué un problème déjà ardu. Immédiatement après la guerre, la plupart des pays s'employaient surtout à obtenir des approvisionnements suffisants. Les prix étaient élevés en raison de la rareté des produits et la préoccupation dominante des promoteurs de la coopération internationale était d'accroître la production alimentaire plutôt que de faire échec aux fluctuations excessives des prix ou d'écouler les excédents, pour la simple raison qu'il n'existait pas d'excédents à ce moment-là. Par la suite, la situation s'est renversée. Devant la chute graduelle des prix consécutive à l'accroissement de la production et à la formation des premiers excédents agricoles, il est apparu que la question devait être traitée à la fois sur le plan national et sur le plan international. Des mesures nationales et la coopération internationale sont indispensables si l'on veut élever les niveaux de production et les normes de consommation des produits alimentaires dans les régions où la malnutrition est chronique. Elles sont également indispensables si l'on veut utiliser les excédents gênants pour atténuer les fluctuations excessives des prix des produits de base ou pour favoriser le développement économique.

18. La coopération internationale est donc indispensable et il est généralement reconnu qu'il convient d'harmoniser les politiques nationales, en particulier les programmes des principaux pays producteurs. Mais cette coopération s'impose non seulement en période d'abondance et de baisse des prix, mais aussi dans les périodes où la production est insuffisante et les prix élevés. Le représentant de la Grèce ne peut pas oublier les difficultés rencontrées, entre 1946 et 1949, par plusieurs pays européens, dont le sien, qui ont dû compléter par des achats supplémentaires, à des prix exorbitants, les quantités de céréales insuffisantes qui leur étaient attribuées selon le système d'allocation du Conseil international de la crise alimentaire.

19. Le rapport de la FAO intitulé *Rôle d'une réserve mondiale de produits alimentaires — portée et limites*¹ est un document de grande valeur, d'autant plus qu'il tient compte des problèmes qui se posent sur le plan pratique. Il montre clairement qu'il ne suffit pas de créer une nouvelle organisation internationale pour atteindre facilement les quatre objectifs principaux d'une réserve mondiale de produits alimentaires énoncés dans la résolution 827 (IX) de l'Assemblée générale.

20. Passant à l'examen du projet de résolution des Etats-Unis, M. Caranicas estime qu'il ne traite que partiellement des importantes questions soulevées dans la résolution 621 (XXII) du Conseil économique et social. Cette résolution contient cependant des conclusions très importantes, que personne n'a critiquées. A l'alinéa a du paragraphe 2, par exemple, le Conseil conclut que la solution fondamentale des problèmes visés dans la résolution de l'Assemblée générale réside dans un développement économique rapide et équilibré.

21. Un autre aspect du projet de résolution des Etats-Unis qui devrait sans doute retenir l'attention est qu'il ne fait pas de distinction très nette entre la constitution de réserves alimentaires destinées à faire face à des cas

¹ Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture, Etudes sur les politiques en matière de produits, No 10, Rome, 1956.

d'urgence et celle de réserves ayant pour but de satisfaire les besoins nouveaux qui résultent de l'exécution de programmes de développement économique. Or c'est là une question qu'étudie actuellement le Sous-Comité consultatif de l'écoulement des excédents de la FAO, qui doit rendre compte à la Commission des produits en mars 1957. On risque par conséquent des doubles emplois dans les travaux ou des chevauchements.

22. Le représentant des Etats-Unis a dit que la constitution et la gestion d'une réserve internationale posent des problèmes techniques qui ne sont pas encore résolus, par exemple la création d'entrepôts. Or, des progrès ont été réalisés à ce sujet. Un expert de la FAO a déclaré le mois dernier, après un voyage en Amérique latine, que divers pays de cette région ont déjà créé ou vont créer prochainement des silos et des entrepôts à céréales pour constituer des réserves permettant de stabiliser les prix lorsque les récoltes sont abondantes et de faire face éventuellement à des besoins urgents.

23. Dans le quatrième considérant, il conviendrait de mentionner les travaux passés et futurs de la FAO en s'inspirant par exemple du paragraphe 4 de la résolution 621 (XXII).

24. Le représentant de l'Argentine a dit avec raison qu'il fallait éviter les doubles emplois dans l'examen de la question des fluctuations de prix des produits de base sur les marchés mondiaux. M. Caranicas craint qu'il ne puisse se produire davantage de doubles emplois si la Commission adopte le projet de résolution des Etats-Unis sans rappeler la résolution 621 (XXII) du Conseil et sans prendre des mesures plus générales.

25. Pour terminer, le représentant de la Grèce déclare qu'en principe, il est en faveur du projet de résolution des Etats-Unis modifié par l'amendement du Danemark, à condition qu'on y fasse un rappel plus complet de la résolution 621 (XXII) du Conseil, qu'on y approuve l'esprit de cette résolution et que le rôle de la FAO y soit plus clairement mentionné. Il faudrait essayer de fondre autant que possible les deux textes et assurer la coopération de tous les organes qui s'occupent des questions du développement économique, de la stabilisation des prix des produits de base et de la constitution de stocks.

26. Selon M. CHAUVET (Haïti), la constitution d'une réserve mondiale de produits alimentaires en vue de stabiliser les prix à un niveau équitable revêt aujourd'hui la plus haute importance, l'adoption de mesures d'ensemble étant devenue urgente dans ce domaine. L'objet essentiel de l'Organisation des Nations Unies, après le maintien de la paix, est de favoriser les conditions de progrès et de développement dans l'ordre économique et social: la collaboration économique que la Deuxième Commission s'efforce de réaliser se révélera plus féconde, en dernière analyse, que les stériles débats politiques. La création d'une réserve mondiale de produits alimentaires correspond à une conception nouvelle qui peut contribuer à assurer dans le monde entier cette prospérité réelle sans laquelle la paix et la justice seraient de vains mots.

27. Les pays exportateurs de produits primaires ne doivent pas être menacés dans leur existence même par la baisse du prix de leurs produits et il est de l'intérêt même des pays industrialisés de leur assurer un pouvoir d'achat convenable. Il ne faut pas oublier que les fluctuations des prix font hésiter vendeurs et acheteurs: les vendeurs attendent une hausse, les acheteurs une nouvelle baisse, et le mouvement des échanges s'en ressent au détriment des uns et des autres. Une des fonctions de la réserve mondiale sera précisément de

maintenir l'équilibre entre les prix des produits primaires et ceux des articles manufacturés. Or, c'est précisément sur ce terrain — le relèvement du niveau de vie des pays sous-développés par l'établissement de prix plus favorables pour leurs produits — que sera gagné ou perdu le combat où s'affrontent les peuples libres de l'Ouest et les peuples de l'Est.

28. Les pays sous-développés, qui doivent souvent compter sur la vente de deux ou trois seulement de leurs produits pour acheter tous les biens d'équipement et de consommation dont ils ont besoin, sont impuissants devant les fluctuations et la baisse des cours du marché. Ils sont à la merci des caprices de la bourse. C'est pourquoi une action collective de grande envergure s'impose, car les solutions envisagées jusqu'ici ne sont pas en rapport avec les besoins urgents des pays en voie de développement. La situation appelle un renouvellement des doctrines économiques, une exploration audacieuse de théories nouvelles: la création d'une réserve mondiale de produits alimentaires est une de ces solutions nouvelles que l'Organisation doit avoir le courage de mettre en œuvre.

29. Pour illustrer l'incertitude qui règne sur le marché des produits primaires, M. Chauvet cite l'exemple du blé dont les prix se sont effondrés de 50 pour 100 à trois reprises entre 1923 et 1943, tandis qu'en une autre occasion, le prix du sucre avait quadruplé en moins de quatre mois. Il rappelle que vers 1934, le prix du café avait fléchi de 63 pour 100, celui du cacao de 73 pour 100, celui de l'huile de palme de 81 pour 100, et que, plus récemment, le prix du jute est tombé de 264 à 192 dollars en 1948, pour remonter à 312 dollars en 1951 et finir à 106 dollars en 1952. De telles fluctuations engendrent des pertes, des faillites et des souffrances; aucune planification ou action économique à long terme n'est possible tant que les pays de production primaire sont exposés à de pareils mécomptes. Et toute l'aide qu'on peut leur apporter restera compromise aussi longtemps que les marchés mondiaux ne seront pas à l'abri de telles secousses. Il faut trouver une formule garantissant aux pays exportateurs de produits primaires des revenus stables, condition fondamentale d'un progrès régulier: la création d'une réserve mondiale de produits alimentaires peut aider à trouver cette formule.

30. Deux séries de mesures peuvent être prises, la première par les puissances hautement industrialisées, la deuxième par l'Organisation des Nations Unies. Les puissances hautement industrialisées pourraient, pour leur part, s'occuper du stockage ou de la redistribution de leurs excédents. L'Organisation des Nations Unies, par l'intermédiaire d'une institution centrale — en l'occurrence la réserve mondiale — pourrait conseiller les pays producteurs et les amener à stabiliser leur économie en transférant la main-d'œuvre d'un secteur à un autre, selon le cas.

31. M. Chauvet remarque que les pays appartenant à ce qu'il est convenu d'appeler l'Est ont compris l'importance du problème: ils offrent des marchés stables à bon nombre de produits primaires difficiles à écouler. On peut craindre que l'Est ne gagne du terrain sur le plan idéologique, s'il est en mesure de multiplier de telles offres et d'accorder de l'équipement industriel en échange de produits primaires. Or, l'Ouest jouit encore d'une suprématie incontestée dans le domaine économique: s'il veut sauver le monde libre, il se doit de mettre fin à ses réflexes de défense et à ses improvisations et d'appliquer une politique économique nouvelle à l'égard des pays économiquement moins évolués et leur garantir des prix équitables. Il faut

absolument organiser la solidarité internationale: la raison et le sentiment le commandent au même titre. La création d'une réserve mondiale de produits alimentaires y contribuera puissamment.

32. Pour terminer, M. Chauvet rappelle que le Gouvernement des Etats-Unis a pris des mesures pour

soutenir et stabiliser les prix des produits agricoles, afin que les agriculteurs américains ne subissent aucun préjudice du fait de spéculations ou de fluctuations: des voies sont donc tracées, il ne reste qu'à les élargir.

La séance est levée à 12 heures.